



Commune de La Grande Paroisse

Note de présentation du budget primitif 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2026 a été voté le 21 avril 2026 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ; de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement : 5 224 000 €

Le budget 2026 par rapport au budget 2025 baisse de 6.09%.

A comparer au budget 2025

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 885 000 €

Les dépenses baissent de 14.48%. Elles sont liées à la baisse de l'énergie (-15% électricité et -12 % gaz) et des assurances suite à relance d'un marché (-24.17% pour les bâtiments et véhicules et -27.48% pour la responsabilité juridique et la responsabilité civile).

Chapitre 012 : charges de personnel : 975 000 €

La baisse de 3.56% (- 36 000 €) est liée au départ d'un agent non remplacé (suite à l'externalisation du fauchage), temporisé par les avancements de grade et échelons et à l'augmentation substantielle des charges salariales.

Chapitre 14 : Atténuation de produits : 32 000 €

Ce chapitre vise à réduire les inégalités entre les différentes communes. Il baisse chaque année.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 193 000 €

Les dépenses baissent de 9.48%. La baisse est liée à la subvention versée au SIVOS qui tenait compte en 2025 des travaux programmés sur Adosphère et l'école Achille Pierre.

Chapitre 66 : Charges financières : 38 000 €

Ce chapitre correspond aux intérêts des emprunts

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 3 900 €

Ce chapitre correspond aux rémunérations des stagiaires ou à l'annulation de titres émis les années antérieures.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 2 089 000 €

Les recettes de fonctionnement : 5 224 000 €

Les recettes s'équilibrent avec les dépenses (équilibre des sections).

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 6 168.29 €

Ce chapitre enregistre les remboursements sur les maladies et sur les charges de sécurité sociale.

Par rapport au réalisé 2025

Chapitre 70 : Produits des services, domaine et ventes diverses : 187 600,00 €

Ce chapitre accuse une baisse de 4.94%

Chapitres 73 et 731 : Impôts et taxes (610 500 + 1 851 000) soit : 2 461 500,00 €

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 37,09 %

Taxe sur le foncier non bâti : 52,51%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,07%

Aucune variation des taux par rapport à 2025.

Ce chapitre accuse une baisse de 1.86 %, l'Etat verserait moins sur la fiscalité locale et ce pendant 3 ans.

Chapitre 74 : Dotations subventions, participations : 243 900,00 €

Ce chapitre accuse une baisse de 20.56 % liée à la baisse des dotations de l'Etat.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 230 000,00 €

Ce chapitre correspond à l'enregistrement des loyers.

Chapitre 042 : Opération d'ordre transferts entre sections : 8 100,00 €

Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté : 2 086 731.71 €

Le résultat a baissé de 14,57% (2 442 717,82 € en 2025), baisse qui s'explique par les nombreux investissements réalisés sur la commune.

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme ; elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement : 3 416 000 €

A comparer au budget 2025, elles augmentent de 23.90%.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 4 974.74 € + 1 025.26 € de RAR = 6 000 €

Sont prévus le solde lié à la révision du PLU (RAR) et l'acquisition d'un logiciel DICT.

Au chapitre 204 sont inscrits des travaux réalisés par la CCPM pour la réfection de certaines voiries (dont certaines ont été remises en cause par la commune auprès de la CCPM), à hauteur de 13 900 €.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 146 335.10 € + 83 664.90 € de RAR= 1 230 000 €

Ce chapitre baisse de 0.79%.

Y sont inscrits diverses opérations d'aménagement ou de restructuration : la création d'une maison des associations, la reprise de concessions, la réfection des bâtiments communaux, l'installation de tribunes au stade et la réfection de son éclairage, des travaux de voirie.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 1 457 715.19 € + 101 284.81 € de RAR = 1 559 000 €

Sont inscrits dans ce chapitre prévoit, les travaux d'enfouissement des réseaux des Bas Clos (solde) et rue de l'Eglise, les travaux sur le lac de la Mivoie.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 97 365.20 €

Chapitre 040 : Opération d'ordre transferts entre sections : 8 100 €

Chapitre 001 : le solde de la section d'investissement reporté : 501 634.80 €

Les recettes d'investissement : 3 416 000 €

Les recettes s'équilibrent avec les dépenses (équilibre des sections).

Y sont inscrits :

- **Au chapitre 13 : 511 000 €**, correspondent aux subventions notifiées pour la vidéoprotection et des opérations inscrites au contrat régional CAR et au fonds d'aménagement communal du Département FAC.
- **Au chapitre 10 : 772 900 €**, le retour de TVA pour 79 390.23 €, la taxe d'aménagement pour 5 900 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 687 609.77 €.
- **Au chapitre 024** : les produits de cession (vente d'une bande de terrain rue des Colzas) pour **35 000 €**
- **Au chapitre 021** : le virement de la section de fonctionnement de **2 089 000 €**,
- **Au chapitre 040** : Opération d'ordre compensation pour les travaux CCPM soit **8 100 €**

3. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

3.1 Informations statistiques, fiscales et financières

Population totale au 1^{er} janvier 2026 : 2943 habitants

Potentiel fiscal par habitant : 1009.52 €

Ratios de niveau

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 998.15 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 136.32 €

Dépenses d'équipement brut / population : 360.53 €

Encours de dette / population : 0 €

DGF / population : 50.90 €

Ratios de structure et d'analyse financière

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 33.81 %

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 90.34%

Taux d'épargne brut (*épargne brut/recettes réelles de fonctionnement*) : 12.16%

Taux d'épargne net (*épargne brut-remboursement annuel dette en capital/recettes réelles de fonctionnement*) : 9.66%

Ratio d'endettement (*encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement*) : 0.00%

Capacité de désendettement (*encours de dette/épargne brute*) : 0.00

3.2 Etat du personnel

Filière administrative : 8 agents : 8 titulaires Cat A : 1 – Cat B : 2 – Cat C : 5 dont 1 à TNC

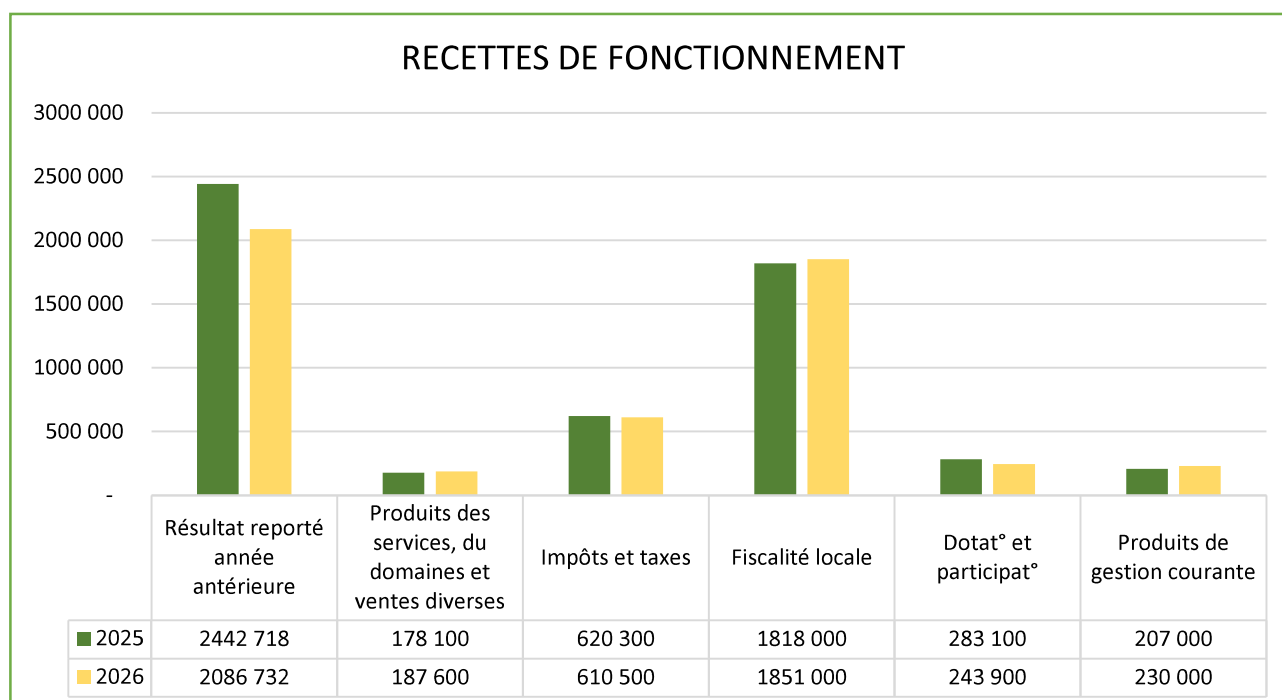
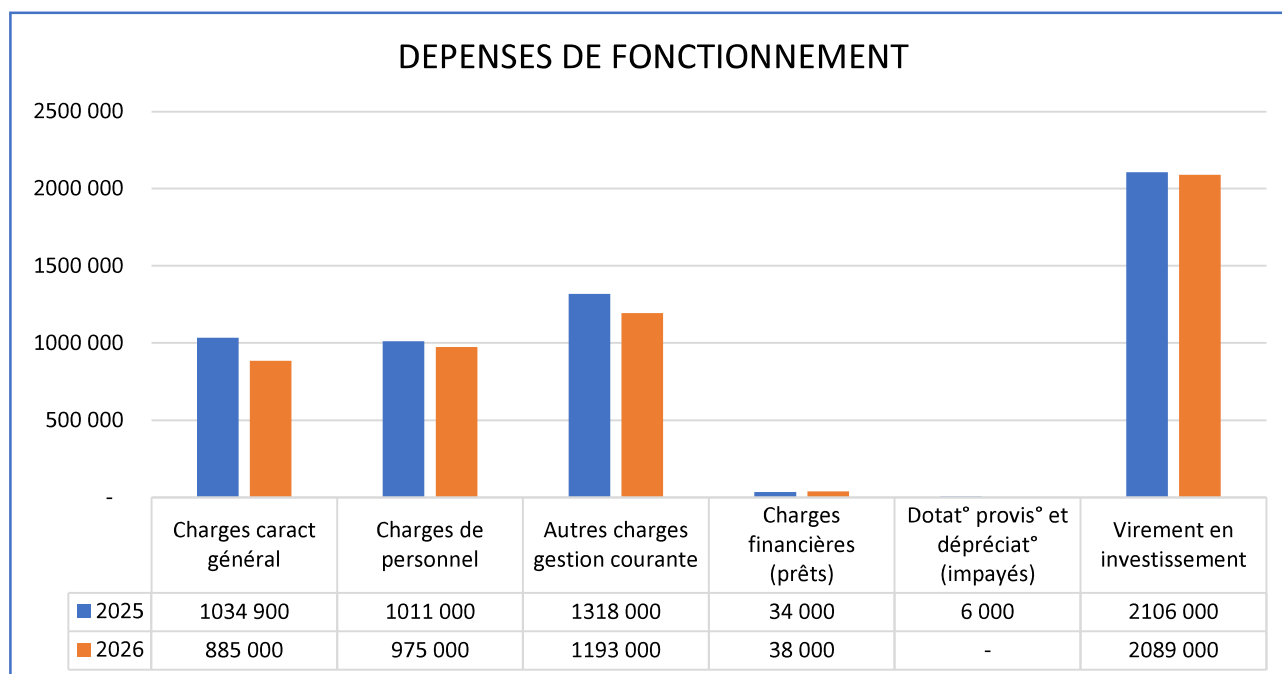
Filière technique : 10 agents : 8 titulaires : Cat B : 1 – Cat C : 7 – 2 non titulaires : Cat C : 2

Filière culturelle : 1 agent : Cat B : 1 à TNC

Filière police : 1 agent : Cat C : 1

3.3 Graphiques comparatifs 2025/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT





SECTION D'INVESTISSEMENT

